



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2938 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 750 000 \$ pour les travaux de conversion au DEL de l'éclairage routier a été approuvé conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 18 janvier 2022 ;
- par les personnes habiles à voter le 11 février 2022 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 mai 2022.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 18^e jour de mai 2022.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2938 decreeing the execution of the conversion to LED street lighting as well as a long-term borrowing in the amount of \$ 1,750,000 has been approved according to the law:

- by the Municipal Council on January 18, 2022;
- by the qualified voters on February 11, 2022; and
- by the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on May 13, 2022.

This by-law will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m. and Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, this 18th day of May 2022.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk